

AIDE MÉMOIRE

Date : _____

Heure : _____



N'oubliez pas vos notes, documents, papier et crayon.

- Quelles sont les forces de votre enfant et les difficultés de votre enfant?
- Quelles sont les activités préférées et les champs d'intérêt de votre enfant (scolaires ou autres)?
- Votre enfant a-t-il des comportements qui vous inquiètent?
- Quels sont les défis ou les réussites à faire vivre à votre enfant cette année?
- Qu'est-ce que l'école pourrait faire pour aider votre enfant?
- Qu'est-ce que vous pouvez faire pour aider votre enfant?
- Quelles sont vos inquiétudes?

POUR PLUS D'INFORMATION



Visionnez notre capsule web sur le plan d'intervention

<https://youtu.be/xrtgYuaUnHw>

(Respectez les lettres majuscules et minuscules)

La loi sur l'instruction publique mentionne l'obligation, pour la direction d'école, d'établir un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (art. 96.14)

Consultez la Loi complète sur l'instruction publique (LIP) :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-13.3>

Être partie prenante du parcours scolaire de votre enfant
Guide de la FCPQ

http://www.cshc.qc.ca/upload/home/fcpq_brochure-finale-14_juin.pdf

Le plan d'intervention



Un outil pour la réussite scolaire

- ✓ Planifier les actions afin de soutenir la réussite de l'élève.
- ✓ Promouvoir la mise en place de l'aide dont l'élève a besoin.
- ✓ Préciser le rôle, la fonction et les responsabilités de chacun des intervenants impliqués dans la réussite de l'élève.
- ✓ Favoriser la réussite de l'élève grâce à la concertation de différents acteurs (élève, parents, personnel scolaire, organisme etc.)

AVANT LA RENCONTRE

- Expliquez à votre enfant qu'une rencontre aura lieu avec son enseignant (e) et les personnes qui travaillent avec lui, dans le but de trouver des moyens pour l'aider et informez-le de la possibilité qu'il soit invité à cette rencontre.
- Discutez avec votre enfant de ses forces, de ses difficultés, de ce qu'il aime à l'école et prenez des notes.
- Notez les questions et les sujets à discuter lors de la rencontre.
- Apportez tous documents pertinents (rapports médicaux, évaluations de spécialistes, etc.)
- Pensez à des moyens afin d'aider votre enfant :



Sachez que vous avez le droit d'être accompagné d'une personne-ressource de votre choix afin d'être soutenu lors de cette rencontre, veuillez simplement en aviser la direction.

PENDANT LA RENCONTRE

- Soyez à l'aise de poser des questions.
- Exprimez vos inquiétudes et vos attentes.
- Participez activement à la recherche de solutions en suggérant des moyens gagnants pour votre enfant.
- Avant de quitter la rencontre, assurez-vous :
 - ✓ De recevoir une copie du plan.
 - ✓ D'être informé de la prochaine rencontre.

La collaboration famille - école est un atout majeur pour la réussite de votre enfant.

APRÈS LA RENCONTRE

- Convenez avec votre enfant du meilleur endroit pour afficher le plan d'intervention afin de s'y référer régulièrement.
- Assurez-vous de l'application des moyens décidés lors de la rencontre.
- N'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant ou avec tout autre intervenant au besoin.



VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT?

Tout parent insatisfait du plan d'intervention peut :

1. Discuter avec la direction de l'école.
2. Communiquer avec les services éducatifs-jeunes au 418 839-0500 poste 52000
3. Communiquer avec le protecteur de l'élève au 418 839-0500 poste 51010

De plus, sur demande, le comité EHDA (Comité consultatif des services aux élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention.

ehdaa@csnavigateurs.qc.ca